

Bruxelles, le 25 mai 2022
(OR. fr)

9549/22
ADD 2

AGRILEG 85
PESTICIDE 17

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	19 mai 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	D075649/05 [Annexe II]
Objet:	RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION du XXX modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de 1,4-diméthyl-naphthalène, de 8-hydroxyquinoline, de pinoxaden et de valifénalate présents dans ou sur certains produits

Le document suivant, au format Excel, sera diffusé séparément par courrier électronique aux membres de la communauté *Conseillers/Attachés (Agri - Alimentation et systèmes alimentaires)* et aux membres de la communauté associée *Conseillers/Attachés (Agri - Plantes et questions sur la santé des plantes)* :

- D075649/05 [Annexe II]